

Peut-on encore critiquer Taubira sans se retrouver au tribunal ?

JE SUIS CHARLIE



Le MRAP est un organisme délicat, mesuré, tout en finesse, dont la raison d'être est de lutter contre le racisme et promouvoir l'amitié entre les peuples : vaste programme, que cette officine s'emploie, semaine après semaine, à accomplir de son mieux.

Lutter contre le racisme ? Formidable ! Messieurs du MRAP, écoutez les paroles de ces madrigaux :

« J'aimerais voir brûler Panam au napalm sous les flammes façon Vietnam »

Et encore celles-ci :

« J'ai envie de dégainer sur des faces de craie. »

Mais qui peuvent bien être ces « faces de craie » ? Je me demande, si ce n'est pas de moi que l'on parle ! *« Dans vos rues, on va faire couler votre pus. Attends-toi à plus d'un attentat ! »*

« Et si ma haine diminue, c'est qu'les porcs sont morts ». (Si j'ai bien compris, les porcs, c'est encore moi !)

« J'aime voir des CRS morts, j'aime les pin-pon, suivis d'explosions et des pompiers »

Des paroles de ce « tonneau », concentrés de vulgarité et de haine, parfaitement racistes, claires incitations à la violence et aux meurtres, ces paroles-là glissent sur la bonne conscience du MRAP comme un patineur sur la glace. Nous n'avons jamais lu à cet égard une seule ligne, entendu un seul mot issu de cette triste officine hémiplegique, pour contrer cette logorrhée assassine.

Le MRAP n'est donc pas crédible, mais il donne des leçons ! A tout le monde et tout le temps ! Avec quels moyens ? Avec nos impôts ! Nous le finançons, via les subventions du Ministère de l'Éducation nationale et du Premier Ministre (eh oui !), pour qu'il traîne tout un chacun devant les tribunaux, devant la XVIIème chambre de préférence, vous savez, celle qui s'est spécialisée dans les outrages à la liberté d'expression.

Ce que disent les rappers, c'est légal : annoncer qu'on veut tuer du blanc, du « babtou », et pisser sur le Christ, c'est de la liberté d'expression et on applaudit.

En revanche, qu'un prêtre, dans une manif contre le mariage des homosexuels, scande « *Y'a bon Banania ! Y'a pas bon Taubira* », ça, « c'est d'une violence inouïe, ça suinte le racisme, ça incite à la haine, c'est « nauséabond », ça rappelle « les heures les plus sombres... » et patati... et patata... et ces paroles anodines sont considérées par les officines anti-racistes habituelles comme « injure publique raciale » et l'« audacieux » se retrouve devant le tribunal.

Peut-on, dans notre beau pays de France, exprimer publiquement son désaccord avec une femme politique à peau noire ? Cela devient quasiment impossible ! Madame Taubira a la peau noire : nous n'y pouvons rien, c'est ainsi. Mais dès qu'on la contredit, on est raciste (peau noire) et sexiste (femme) : ça ne laisse pas beaucoup de place pour le débat démocratique.

Ah ! les « valeurs républicaines » dont ils nous rebattent les oreilles jour après jour frémissent devant tant d'intolérance ! Et, pour corriger l'abbé, le MRAP sort l'artillerie lourde : procès et tout le Saint Frusquin.

S'il est pour le moins surprenant de voir un groupuscule numériquement insignifiant développer une telle capacité de

nuisance et faire tant de bruit pour rien, il reste à souhaiter que les magistrats sachent rendre justice à l'innocuité des paroles de l'abbé.

Par surcroît, même s'il y avait eu injure raciale – ce qui n'est évidemment pas le cas – son avocat a su rappeler à juste titre, qu'à la suite des poursuites qu'il avait engagées contre les auteurs du livre « *Nique la France* » la semaine précédente, le tribunal avait déclaré : « *les prévenus ne peuvent être condamnés parce que la race blanche n'existe pas et n'est pas susceptible de définition* »

En conséquence, il a demandé de calquer strictement cette décision sur la présente affaire et de dire qu' « *en application de leur jurisprudence, la race noire n'existe pas davantage que la race blanche* » !

Le parquet a requis 3000^E d'amende éventuellement assortie d'un sursis. L'avocat a tout simplement demandé la relaxe.

Affaire à suivre...

Yannick Chauvin